

Compte-Rendu N°06-2022

Réunion du Conseil municipal du 26 juillet 2022

Convoqués : 11 élus

Présents : H. JUGE, A. CLEMENT, Ch. CHAUCHARD, A. ARNDT, J. RIAILLON, M. DESBOS, B JULIEN, P BEROUUD
Et la secrétaire de mairie B. LEGLENE,

Absent(e) excusé (e) : Nathalie ORBAN, Helene CUCCIA, Corine BLONDEL
Procuration(s) :
Secrétaire de séance : Agnès CLEMENT

Monsieur le maire explique qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour et demande au conseil municipal de se prononcer. Il s'agit de compléter la délibération du 23 novembre 2020 afin de pouvoir recruter un agent administratif pour un besoin d'accroissement temporaire d'activité.
Le conseil municipal approuve par 8 voix pour

1- Présentation PLUih CCRC

Michel Mizzi, Vice-Président de la commission Urbanisme et Emilie Lapaix, cheffe de service Urbanisme, sont venus présenter le PLUih CCRC et son avancement. Il doit être en cohérence avec les orientations et les objectifs attendus du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand ROVALTAIN (en vigueur au 17 janvier 2017).
Pour mémoire, Boffres (comme les 13 communes CCRC) a transféré sa compétence urbanisme à la CCRC en 2017 et le PLUih Rhône Crussol a été lancé en juin 2019.
La présentation est jointe au PV du présent conseil municipal (**Annexe 1**)

2- Présentation de l'association l'Envolée

L'association « L'Envolée », a présenté son projet d'accueil de groupes.
Le bâtiment d'accueil est en rénovation avancée. En vue de l'adapter à l'accès des PMA (personnes à mobilité réduite), l'association a proposé un financement participatif en ligne (<https://www.helloasso.com/associations/association-l-envolee>) et sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle, pour l'achat d'un élévateur.
La présentation est jointe au PV du présent conseil municipal (**Annexe 2**)

3- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Compte rendu du dernier CM du 22/06/2022
le conseil municipal approuve par 8 voix pour

4- Subvention exceptionnelle pour l'association l'Envolée

À la suite de la présentation de ce jour de l'association L'envolée,
Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour,
- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association l'envolée

5- Révision des loyers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers communaux au 1er juillet 2022, suivant l'indice de référence des loyers du 2nd trimestre.
L'indice de référence du 2nd trimestre 2021 était de 131.12

L'indice de référence du 2nd trimestre 2022 est de 135.84

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour
- ACCEPTE la révision des loyers ainsi calculée

6- Cantine rentrée 2022

Monsieur le Maire rappelle que la mise en concurrence pour la prestation du service cantine, a été déclarée sans suite pour cause de vice de procédure.

Monsieur le Maire propose dans l'attente d'une nouvelle consultation pour septembre 2023 de poursuivre avec Luca's restauration pour l'année 2022/2023 au prix de 3.68 € HT - soit 3.88 € TTC le repas.

Il est précisé : « Le prix du repas de Luca's restauration a augmenté et passe à 3,88€TTC. Il convient de répercuter cette augmentation par la proposition d'un repas à 3,60€ à charge des familles et une participation de la commune de 0,28€ par repas.
(en 2021-22, le prix pour les familles était de 3,40€ et une prise en charge de la commune a 0,27€/repas)

La participation totale de la commune s'élève à 3,88€ en moyenne par repas et par enfant. Ce chiffre comprend le repas servi à la cantine ainsi que le coût du service agents, des produits de ménage, de l'électricité et du matériel »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour
- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire, et le choix du prestataire pour l'année scolaire 2022/2023
- DECIDE d'augmenter le repas facturé aux parents, à 3.60 € le repas

7- Règles de publication des actes

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 07 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de - de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier, ou sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour
- DECIDE d'adopter la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par publication papier dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8- Modifications des statuts du syndicat d'eau potable Crussol Pays de Vernoux

Monsieur le Maire expose :

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération n°20-2022 du comité syndical en date du 22 juin 2022 modifiant les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour

- APPROUVE la modification des statuts du syndicat d'eau potable Crussol Pays de

Vernoux, conformément au document transmis en annexe

Les nouveaux statuts du SIVOM sont joints au PV du présent conseil municipal (**Annexe 3**)

9- Règlement de subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal, qu'un projet de règlement d'attribution des aides et subventions aux associations avait été à plusieurs reprises abordé.

À la suite de la dernière réunion de travail du CM, le 14 juin, et des échanges en relecture des membres du CM, la 1^{ère} version du règlement d'attribution des subventions aux associations, version du 26/07/2022 est proposée.

Dans une démarche de transparence sur sa politique d'attribution des subventions, la commune de Boffres s'est engagée à donner de la lisibilité aux acteurs du monde associatif.

Il fait apparaître les différentes aides matérielles fournies par la commune

Il différencie les subventions exceptionnelles et les subventions de fonctionnements

Il définit les critères d'attribution

Il définit un calendrier des déposes de dossier et versements des demandes

Ce document sera transmis aux associations à l'occasion de la proposition de rencontre du 1^{er} octobre prochain (voir § Questions diverses).

Le règlement d'attribution des subventions aux associations, version du 26/07/2022 est joint au PV du présent conseil municipal (**Annexe 4**)

Monsieur le Maire propose de valider le document final dont il donne lecture et qui sera effectif au 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour

- APPROUVE le règlement d'attribution des aides et subventions aux associations, joint en annexe

- DECIDE de le mettre en application à compter du 1er janvier 2023

- CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches relatives à ce dossier.

10- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR LES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET/OU FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE- COMPLETE LA DELIBERATION 20-050 DU 23 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le 23 novembre 2020, une délibération a été prise (N°20-050) pour permettre le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Les grades concernés étaient : agent technique et agent territoriale spécialisé des écoles maternelles. Il convient de compléter par le grade d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour

- AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en cas de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le grade suivant : adjoint administratif.

- PRECISE que cette délibération complète la délibération n°20-050 du 23 novembre 2020, afin de permettre le recrutement d'adjoint administratif.

11- Questions diverses

a. Point sur les recrutements ATSEM, secrétariat, et poste cantine

- **ATSEM** : Les 2 agents en poste cette année ont été reconduits.
L'organisation reste la même : 2 matin et 2 après midi chacune permettant un temps de surveillance cantine a 2 professionnelles.
- **Agents polyvalents** : en cours de recrutement
- **Secrétariat** : Amandine Volle effectuera 7 h de secrétariat par semaine : lundi et jeudi de 8H30 à 12H. Elle fera également une partie du ménage des bâtiments communaux,

b. Préparation réunion publique du 02/09

Proposition d'ODJ avant envoi convocation du 2 septembre :

- Accueil du maire
- Bilan d'activités après 2 ans de mandature :
- Projets à venir
- Conclusion du maire
- Pot d'accueil

c. Préparation journée des associations du 01/10

Proposition d'ODJ avant envoi invitation du samedi 1 octobre,
Avec la participation de Christian FEROUSSIER, vice-président en charge des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire,

- 10h/11h30 Réunion équipe municipale / représentants des associations locales :
 - Présentation du VP département des dispositifs d'aide aux associations
 - Calendrier des animations pour 2023
 - Présentation du règlement d'attribution des subventions aux associations.
- 11h30/14h : Accueil des nouveaux arrivants + forum associations
- Pot d'accueil

12-PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Mardi 20 septembre, 19h00, salle des fêtes, ouvert au public

Vu pour être affiché le 28 JUILLET 2022, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE

